

**Séance ordinaire du 2 avril 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°02042024D24**

**Objet : Ressources humaines - Suppression d'un poste de technicien territorial**

Date de la convocation et de l'affichage : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le 2 avril 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240402-02042024D24-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Chantal GIRAUD

**Rapporteur** : Evelyne FOURNIER, Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, de la communication et de la participation citoyenne

**Exposé des motifs :**

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024,  
Lors de la séance du 13 février dernier, le conseil municipal a créé un poste de technicien principal de deuxième classe afin de permettre la nomination d'un agent éligible à un avancement de grade, sur ce poste.  
Il convient donc de supprimer le poste de technicien territorial occupé précédemment par l'agent ayant avancé en grade. Cette suppression de poste a fait l'objet d'un avis favorable du comité social territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME** du tableau des effectifs un emploi permanent de technicien territorial à raison de 35 heures par semaine,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :



grade	catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technicien territorial	B	1	0	35 h

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 2 avril 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Franck VILLAND

La secrétaire de séance,  
Chantal GIRAUD



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240402-02042024D24-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2024